

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure d'approbation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Nappes Vistrenque et Costières, le projet présenté conjointement par le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC) et le Syndicat Mixte Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre (SM EPTB Vistre), maîtres d'ouvrages, est soumis à enquête publique qui se déroule du **lundi 16 septembre 2019 à 09h00** au **vendredi 18 octobre 2019 à 17h00** soit pendant 33 jours consécutifs.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole est désignée comme siège de l'enquête.

Les communes suivantes situées dans le département du Gard sont concernées par le projet :

AIGUES-MORTES	CABRIERES
JONQUIERES-SAINT-VINCENT	REDESSAN
AIGUES-VIVES	LE CAILAR
LANGLADE	RODILHAN
AIMARGUES	CAISSARGUES
LEDENON	SAINT COME ET MARUEJOLS
AUBAIS	CALVISON
MANDUEL	SAINT DIONISY
AUBORD	CAVEIRAC
MARGUERITTES	SAINT GERVASY
BEUCAIRE	CLARENSAC
MEYNES	SAINT GILLES
BEAUVOISIN	CODOGNAN
MILHAUD	SAINT LAURENT D'AIGOUZE
BELLEGARDE	COMPS
MONTFRIN	SERNHAC
BERNIS	CONGENIES
MUS	UCHAUD
BEZOUCÉ	GALLARGUES-LE-MONTEUX
NAGES-ET-SOLORGUES	VAUVERT
BOISSIERES	GARONS
NÎMES	VERGEZE
BOUILLARGUES	GENERAC
POULX	VESTRIC ET CANDIAC

La décision prise par le préfet du Gard susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit, l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Nappes Vistrenque et Costières, soit un arrêté de refus.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Nîmes est composée de M. Alain ORIOL, président et de messieurs Marc BONATO et Eric GUIBOUD-RIBAUD, membres titulaires.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à : Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre, 7 avenue de la Dame – Zone euro 2000 – 30132 Caissargues
Mme Charlotte REDON (contact@eptb-vistre.fr, Téléphone : 04 66 84 55 11)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique composé du rapport de présentation, du projet de SAGE : PAGD, règlement et documents cartographiques s'y référant, du rapport environnemental qui inclut l'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 30 avril 2019 et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 30 avril 2019, d'une note présentant les textes régissant l'enquête et la façon dont cette dernière s'intègre dans la procédure administrative mise en œuvre, du bilan de la concertation préalable ou du débat public ou de toute procédure ayant associé la population, des avis recueillis en application de l'article L.212-39 CE (consultation des institutions) ainsi que les registres d'enquête, sont déposés et consultables :

– dans les lieux suivants :

LIEUX	ADRESSE ET HORAIRES D'OUVERTURE
- mairie de Caveirac	Place du château, 30820 Caveirac Le lundi : 9h00 à 17h00 (sans interruption) Le mardi, mercredi, jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00, le vendredi : 8h00 à 12h00
- mairie de Aubord	1 Place de la Mairie, 30 620 Aubord du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. vendredi : 8h30 à 12h30
- mairie de Calvisson	1 rue de la Mairie, 30420 Calvisson Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 de 13h00 à 17h30 Le samedi : de 09h00 à 12h00
- mairie de Vauvert	Place de la Libération et du 8 mai 1945, 30600 Vauvert du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- mairie de Manduel	Hôtel de ville, 30129 Manduel Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- mairie de Bezouze	7 rue nationale, 30320 Bezouze du Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- mairie de Nîmes– services techniques	152 avenue Robert Bompard, 30 000 NIMES du lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	3 rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9 Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle	ZAC Pole actif, 2, avenue de la Fontanisse, 30660 Gallargues le Montueux Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- mairie de Bellegarde	Place Charles-de-Gaulle, 30127 Bellegarde Le lundi mardi mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le jeudi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Le vendredi : de 8h00 à 12h00
- mairie de Le Cailar	Place Ledru Rollin, 30740 Le Cailar du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

– sur le site internet des services de l'État, au lien suivant :

<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau/SAGE-vistre-vistrenque>

– sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/sage-vistre-vistrenque/>

– sur un poste informatique mis à la disposition du public au sein des services techniques de la Ville de Nîmes à l'adresse suivante : 152 avenue Robert Bompard – 30 000 NIMES - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le public peut déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

– sur les registres d'enquête déposés au siège de l'enquête et dans les structures désignées ci-dessus.

– par voie postale à la commission d'enquête, à l'adresse désignée ci-dessous, qui les annexera, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête :

M. le président de la commission d'enquête du SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières

Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre,

7 avenue de la Dame – Zone euro 2000 – 30132 Caissargues

– par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/sage-vistre-vistrenque/>

Les personnes qui le souhaitent peuvent également transmettre leurs observations et propositions sur l'adresse électronique : sage-vistre-vistrenque@democratie-active.fr Les observations et propositions formulées par voie électronique sont accessibles sur le site internet du registre dématérialisé.

La commission d'enquête reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

LIEUX	DATES	HORAIRES
- mairie de Caveirac	Vendredi 4 octobre 2019	De 09h00 à 12h00
- mairie de Aubord	Lundi 16 septembre 2019	De 09h00 à 12h00
- mairie de Calvisson	Jeudi 03 octobre 2019	De 09h00 à 12h00
- mairie de Vauvert	Vendredi 18 octobre 2019	De 14h00 à 17h00
- mairie de Manduel	Mercredi 25 septembre 2019	De 14h00 à 17h00
- mairie de Bezouze	Vendredi 04 octobre 2019	De 14h00 à 17h00
- mairie de Nîmes – services techniques – avenue Robert Bompard	Mercredi 9 octobre 2019	De 14h00 à 17h00
- Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	Mardi 17 septembre 2019 Vendredi 18 octobre 2019	De 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont mis à la disposition du public en mairie des communes concernées par le projet, à la direction départementale des territoires et de mer du Gard ainsi que sur le site internet de la préfecture www.gard.gouv.fr pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.